

## Commission ECB du CNPN du Vendredi 26 Janvier 2018



### Avis sur le PNA en faveur de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) 2018-2022

Le rapport de présentation du Plan est de bonne qualité.

Le problème majeur de la survie de cette espèce réside dans la concurrence avec l'Iguane commun qui est plus fort, plus gros et qui s'hybride avec des descendants fertiles d'Iguanes des Petites Antilles.

Au constat que le 1er plan d'action a été un relatif échec par défaut d'animation et de coordination sur les différentes îles antillaises, il est préconisé par le CNPN :

- de rédiger un bilan annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan par l'organisme en charge de son animation sur l'ensemble des territoires antillais, avec un rapport d'activité envoyé au CNPN à l'issue de cette réunion. Le référent CNPN de l'IPA est Brigitte Crouau-Roy.
- de concentrer les opérations de régulation des Iguanes communs dans les périmètres des ports et terres d'où ils pourraient gagner les îles et îlets naturellement,
- de développer un programme international avec les pays riverains des Antilles françaises pour promouvoir une coopération sur l'espèce IPA,
- de maintenir les populations de l'Iguane des Petites Antilles en bon état de conservation dans les territoires qu'il occupe actuellement,
- de l'implanter (recoloniser) dans les îles nouvelles pour l'espèce qui auraient été débarrassés de l'Iguane commun,

**En conclusion, un avis favorable (15 voix Pour et 1 abstention) est apporté à ce Plan National d'Actions sous réserve de la prise en compte des remarques du CNPN.**

*Michel METAIS*  
Président de la Commission ECB